



Syndicat CNT-PTT Bourgogne Rhone-Alpes

44 rue Burdeau 69001 LYON

Tél : 04 78 27 05 80 / Courriel : cnt.ptt69@cnt-f.org

NON A LA SUPPRESSION DES EAR !

Annoncée au cours d'une réunion informelle le 3 juin 2009, une procédure de suppression des entités EAR est en cours.

Les agents rouleurs se sont mobilisés et plus de 30 d'entre eux étaient présents à la Direction le 2 juillet lors d'un rassemblement au cours duquel ils ont dénoncé cette restructuration et exigé le maintien de leur fonction.

Depuis la Direction accélère la mise en œuvre de son projet. Des entretiens individuels ont été menés avec pour seul but de faire accepter aux agents ce projet, les incitant à se positionner rapidement sur les postes de volant de remplacement créés dans les bureaux Terrains.

La suppression des EAR, c'est :

- **Pour les bureaux terrain, la perte de moyens de remplacement souples et adaptés aux absences conjoncturelles**
- **Pour les agents des bureaux, des difficultés accrues dans le travail, absences non remplacées, congés encore plus difficiles à obtenir**
- **Pour les EAR, un emploi identique sans indemnités de déplacement.**

Dans sa précipitation, la Direction ne respecte pas plus les procédures que les EAR et les bureaux terrains. La CNT a écrit à la DD en ce sens (voir courrier au verso)

En l'état de la situation :

- **Les entretiens individuels menés par la DD sont sans autre valeur qu'informels : les EAR ne sont pas engagés sur les bureaux qu'ils auraient éventuellement cités pour leur reclassement.**
- **Aucune procédure légitime n'est encore engagée en l'absence de la tenue d'un CTP.**
- **Les agents titulaires et contractuels doivent être informés individuellement et par courrier de ce projet.**

La suppression des entités EAR ne sert que la logique économique à court terme de la DD.

Elle ne sert ni les EAR, ni les agents des bureaux, ni l'organisation des bureaux terrains.

ON NE SIGNE RIEN !

ON NE CÈDE PAS AUX PRESSIONS !

**SOLIDARITÉ DE TOUS LES AGENTS POUR LE
MAINTIEN DES EAR !**

Syndicat CNT PTT Bourgogne Rhône-Alpes

44 rue Burdeau 69001 LYON

Tél. : 04.78.27.05.80 Courriel : cnt.ptt69@cnt-f.org

à
madame Corinne JOURNY
Directrice de l'Enseigne La Poste de l'Isère
17 rue Beyle Stendhal
38000 GRENOBLE

Lyon le 24 juillet 2009

Madame la Directrice,

Vous avez annoncé, lors d'une réunion informelle le 3 juin 2009, la suppression des entités EAR à la date du 31 décembre 2009 entraînant un reclassement des agents rouleurs.

A ce jour, vous n'avez respecté aucune des procédures liées à ce type de restructuration.

- Aucun courrier n'a été envoyé aux Agents Rouleurs.
- Des auditions individuelles et informelles avec divers agents rouleurs ont été menées, vous autorisant abusivement à tirer des conclusions sur les volontés d'affectations ultérieures de ces agents. Vous vous autorisez à en informer les DET afin qu'ils mènent de nouveaux entretiens individuels dans le but de finaliser leurs recrutements.
- Aucun CTP n'a été tenu sur le sujet, aucune procédure ne peut être engagée.

Vous exprimez explicitement dans vos divers écrits « l'évolution des moyens de remplacement » en Isère, consistant à remplacer des emplois d'EAR par des emplois de volants de remplacement liés aux terrains : la nuance entre l'affectation des emplois relève d'une subtilité consistant uniquement à supprimer le régime indemnitaire des agents rouleurs.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir dans un premier temps :

- Retirer les consignes données aux CE (Actu enseigne N°15) visant à faire contacter les agents rouleurs ayant émis un simple avis oral sur leur éventuelle affectation ultérieure.
- Informer officiellement les agents concernés par courrier de la suppression des entités EAR, dès l'avis du CTP.

Par ailleurs, nous vous rappelons la volonté affichée par plus de 30 agents rouleurs, exprimée le 2 juillet 2009 à la Direction de l'Isère, de ne pas perdre leur fonction.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Madame la Directrice, nos salutations.

Pour le syndicat CNT PTT BRA

Michel PINNA

Il est possible de s'organiser autrement et de gagner. La CNT, syndicat autogestionnaire et autogéré, sans permanent, refusant les élections aux organismes de cogestion de la Poste (CAP, CCP, CA...), agit et intervient grâce au travail de ses militants et adhérents sans "aides" ni "subventions" patronales.

Si vous désirez recevoir gratuitement 3 numéros du "Combat Syndicaliste" mensuel de la Confédération Nationale du Travail, vous pouvez renvoyer le coupon suivant à l'adresse ci-dessous :

Nom :

A renvoyer à : EAR 38. 24/07/09

Prénom :

CNT- PTT BRA

Adresse :

BP 2600

Code Postal :

Ville :

69218 Lyon CEDEX 02